Docusign Envelope ID: FAB5B2BB-B634-4A54-B9B7-D41393E133A4

ADVISO AUDIT ET CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 18.000 euros
Siège social : Rue Charles Legay
ZAC de la Clarence 62460 DIVION
807.872.171 RCS ARRAS
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre,

Les associés de la Société ADVISO AUDIT ET CONSEIL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud CAUET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.800 actions sur les 1.800 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *Le rapport du Président,*
- *La lettre de démission du Président,*
- *La lettre de démission du Directeur Général,*
- *Le texte des projets des résolutions,*
- *Les statuts,*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Lecture du rapport du Président,***
- ***Autorisation d'apport par Madame Adeline DEWYNTER de 899 actions lui appartenant au sein de la Société au profit de la société CANOPEE CONSEIL et agrément de la société CANOPEE CONSEIL en qualité de nouvelle associée,***
- ***Modification de l'article 8 des statuts,***
- ***Modification de l'article 15 des statuts,***
- ***Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,***

Docusign Envelope ID: FAB5B2BB-B634-4A54-B9B7-D41393E133A4

- ***Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,***
- ***Questions diverses,***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture rapport du Président et pris connaissance du projet d'apport par Madame Adeline DEWYNTER de 899 actions sur les 900 actions lui appartenant dans la Société, au profit de la société CANOPEE CONSEIL, société à responsabilité limitée ayant son siège social à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), 291 Boulevard Clémenceau, en cours d'immatriculation au RCS LILLE METROPOLE, décide d'autoriser cet apport et d'agréer expressément la société CANOPEE CONSEIL en qualité de nouvelle associée à compter du jour de son immatriculation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour la rédaction de l'article 8 des statuts relatif au capital social de la manière suivante :

« **Article 8 – Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 18 000 euros. Il est divisé en 1 800 actions de 10 euros chacune, souscrites en totalités par les associés.

La société communique annuellement aux conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste des associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

(…) ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide modifier la rédaction de l'article 15 des statuts de la manière suivante :

« **Article 15 – Président**

La société est représentée à l'égard des tiers par un président qui est choisi parmi les associés d'une part, inscrits au tableau de l'Ordre des experts comptables et d'autre part, inscrits sur la liste des commissaires aux comptes ou régulièrement agréés dans un autre Etat membre de la communauté européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes.

Docusign Envelope ID: FAB5B2BB-B634-4A54-B9B7-D41393E133A4

(…) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Arnaud CAUET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **ARCADEX**, société à responsabilité limitée ayant son siège social à AIRE-SUR-LA-LYS (62120), 31 Grand Place, immatriculée sous le numéro 804.607.901 au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER, représentée par Monsieur Arnaud CAUET, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Adeline DEWYNTER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **CANOPEE CONSEIL**, société à responsabilité limitée ayant son siège social à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), 291 Boulevard Clémenceau, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, représentée par Madame Adeline DEWYNTER, Gérante.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CANOPEE CONSEIL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CANOPEE CONSEIL aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, le nouveau Président et le nouveau Directeur Général.

Docusign Envelope ID: FAB5B2BB-B634-4A54-B9B7-D41393E133A4

Signé par voie électronique le 28 octobre 2025, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://docusign.fr:, ainsi que le reconnait et l'accepte chaque signataire.

La signature électronique de Monsieur Arnaud CAUET, au nom et pour le compte de la société ARCADEX, remplacera la mention manuscrite « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ».

La signature électronique de Madame Adeline DEWYNTER, au nom et pour le compte de la société CANOPEE CONSEIL, remplacera la mention manuscrite « *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général* ».

Arnaud CAUET ***Président démissionnaire***	Signé par : Arnaud CAUET DE6A4E1FB781426...
ARCADEX **Représentée par Arnaud CAUET** ***Nouveau Président***	« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ». Signé par : Arnaud CAUET DE6A4E1FB781426...
CANOPEE CONSEIL **Représentée par Adeline DEWYNTER** ***Nouveau Directeur Général***	*« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »* DocuSigned by: Adeline DEWYNTER BCC55516053E4F9...